



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION SIMPLIFIÉE POUR
L'ORGANISATION PAR L'ÉCOLE DES PARENTS
ET DES EDUCATEURS D'ÎLE-DE-FRANCE DE 2
CONFÉRENCES-DEBATS LE JEUDI 6 FÉVRIER
2020 ET JEUDI 23 AVRIL 2020**

**DÉCISION N° AU-19-505
EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

CONSIDÉRANT que « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Île-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service formation, dont le siège social est situé au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de deux conférences-débats, le jeudi 6 février et le jeudi 23 avril 2020, pour une dépense totale de 1 050 euros net de taxes (mille cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention simplifiée pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Île-de-France » de deux conférences-débats, le jeudi 6 février et le jeudi 23 avril 2020, pour une dépense totale de 1050 euros net de taxes (mille cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191216-lmc1H6905H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/12/2019 Date de Publication : 16/12/2019
